

Photo  
du  
Candidat

# BORDEREAU CANDIDAT ARBITRE - FOOTBALL À 11

CANDIDATS NES EN 2004 ET AVANT

3<sup>ème</sup> SESSION - SAISON 2019/2020

18,19 et 25 janvier de 9h à 17h30



District des Yvelines de Football - B.P. 90616 – 78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Tél : 01.80.92.80.25 – Fax : 01.80.92.80.31 – e-mail : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)

LIGUE PARIS ILE DE FRANCE DE FOOTBALL

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL (78)

Nom du Club : .....

N° d'affiliation : .....

N° de licence (Joueur(se)/Dirigeant(e)/Éducateur) : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Sexe : M  / F

Né(e) le : ..... à : ..... Nationalité : .....

Adresse actuelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone Domicile : ..... Téléphone Portable : .....

Email : .....

**La signature du candidat ainsi que l'autorisation du représentant légal (pour les candidats mineurs) sont obligatoires.**

## Cachet du Club

(Si le candidat arbitre est  
présenté par un club)

## Signature du Candidat

## Autorisation du représentant légal (pour Candidat MINEUR)

Je soussigné(e) .....

Père  / Mère  / Tuteur légal

autorise (Nom et prénom du Candidat) .....

à suivre une formation à l'arbitrage, dispensée par le District des Yvelines de  
Football et à pratiquer l'arbitrage du football.

Signature du  
Représentant légal :

(Un candidat arbitre peut se  
présenter individuellement –  
Article 24 du Statut Fédéral de  
l'Arbitrage)

## **PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR AU PLUS TARD LE:** **19 DECEMBRE 2019**

1. Le « bordereau Candidat Arbitre » dûment complété,
2. Une photocopie RECTO-VERSO d'une pièce officielle d'identité du candidat Arbitre,
3. Un certificat médical d'aptitude à l'arbitrage du football,
4. Une photo d'identité en couleur,
5. Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou postal (R.I.P.),
6. Un chèque, bancaire ou postal, de 150 €,
7. L'annexe signée
8. Pour les mineurs : Autorisation du représentant légal (voir partie ci-dessus à compléter)

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

**En cas de dépassement du nombre d'inscriptions, la priorité sera donnée aux dossiers reçus complets, par ordre chronologique.**

**ATTENTION:** En cas d'absence non excusée du Candidat Arbitre inscrit à cette formation, son club d'appartenance sera sanctionné conformément à l'Annexe 2 - Dispositions Financières du Règlement Sportif du D.Y.F. - « Frais d'intendance sans hébergement » : **50,00€**

## PARTIE RESERVÉE À LA COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Date de réception du dossier :